



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2631

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2018 du festival

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2631**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'édition 2018 du festival**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La régie Les Nuits de Fourvière est une régie autonome personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est depuis le 1er janvier 2015 rattachée à la Métropole de Lyon.

Adoptée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2017-2436 du 15 décembre 2017, la convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation du festival des Nuits de Fourvière lie la régie personnalisée des Nuits de Fourvière à la Métropole pour la période 2018-2022 et définit les conditions de leur partenariat.

Au même titre que le festival Lumière et les Biennales d'art contemporain et de la danse, la Métropole soutient le festival des Nuits de Fourvière en ce qu'il contribue à l'attractivité et au rayonnement culturels du territoire de la Métropole.

I - Objectifs

Le festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels et artistiques majeurs, inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2018-2022 :

- mettre en valeur le site historique des théâtres gallo-romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain au travers, notamment, d'une programmation internationale, de la portée médiatique due au festival et de ses collaborations avec des institutions et artistes du monde entier,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,
- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,
- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles bénéficiaires et déficitaires,
- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

Ainsi, au vu de l'intérêt général que représente la réalisation d'un événement culturel de notoriété internationale tel que les Nuits de Fourvière, la Métropole souhaite apporter son soutien à son organisation.

II - Compte-rendu des actions réalisées lors de l'édition 2017 des Nuits de Fourvière

Par délibération n° 2017-1877 du Conseil du 10 avril 2017, la Métropole a attribué une subvention de 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'organisation de l'édition 2017 du festival. La 72^e édition des Nuits de Fourvière a eu lieu du 1er juin au 5 août 2017.

Sur ces 10 semaines, la fréquentation s'est élevée à 156 000 spectateurs venus assister à 46 spectacles et 136 représentations dans toutes les disciplines artistiques, dont les 30 représentations de *La Dernière Saison* du Cirque Plume au parc de Parilly auxquelles 30 000 spectateurs ont assisté.

1° - Programmation

Fellag fut l'invité d'honneur de l'édition 2017 avec la présentation de Bled Runner assortie de 2 créations, *Chants des marins kabyles* en compagnie du groupe de rock algérien Cheikh Sidi Bemol et *Comme un poisson dans l'autre* avec Jacques Bonnaffé et André Minvielle.

L'accompagnement à la création s'est traduit par 9 créations (productions et/ou coproductions) et premières françaises. Parmi elles, la création de *Jusque dans vos bras* par la compagnie les Chiens de Navarre, la relecture du *Don Giovanni* de Mozart par l'Orchestra di Piazza Vittorio, présenté ensuite durant 2 semaines à Rome et qui poursuit sa tournée européenne, et *L'Espace furieux*, fruit d'un atelier de la 76^e promotion de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) dirigé par Aurélien Bory.

De nombreux artistes nationaux et internationaux ont également été programmés, dont la plupart des représentations ont affiché complet (Arcade Fire, Les Insus, Vianney, Michel Polnareff, Norah Jones, Imany, Alt-J, Julien Doré, Benjamin Biolay, Paolo Conte, Benjamin Clementine, etc.).

Pour leur seconde année, les cirques et guinguettes se sont installés au Domaine de Lacroix-Laval : 34 représentations de 2 spectacles de cirque (*L'Homme cirque* du suisse David Dimitri et *A simple space* par les australiens de Gravity and other myths). Des manifestations gratuites (apéritifs musicaux, ateliers cirque, bals et projections de cinéma sous les étoiles) se sont succédées du 1er au 23 juillet.

André Minvielle a présenté 2 soirées gratuites (*Ti'bal Tribal* et *L'ABCD'erre de la Vocalchimie*) dans le cadre d'un week-end à Saint-Just proposé pour les habitants du 5^e arrondissement. En partenariat avec l'Opéra de Lyon, *Viva la Mamma !* de Gaetano Donizetti dans la mise en scène de Laurent Pelly, a été projeté au Grand théâtre. Au total, plus de 12 000 spectateurs ont été accueillis pour l'ensemble des manifestations en accès libre.

2° - Partenariats avec des institutions et des associations culturelles

Cette année, les Nuits de Fourvière ont notamment développé des collaborations avec le Radiant Bellevue à Caluire et Cuire et le théâtre de la Renaissance à Oullins qui ont accueilli des représentations : l'Orchestre national de Lyon (ONL) qui a accompagné le concert de Goran Bregovic, l'Opéra dont une représentation de *Viva la Mama !* a été projetée en léger différé, l'ENSATT, partenaire régulier du festival, qui a participé à la production du spectacle d'Aurélien Bory, le conservatoire à rayonnement régional, l'école de cirque de Ménival, le Centre de musiques traditionnelles Rhône-Alpes (CMTRA), l'association Tango de soie, la compagnie Kogumi, etc.

3° - Synergie avec les politiques éducatives et sociales de la Métropole

Comme chaque année, le partenariat avec l'association Culture pour tous a permis à un public bénéficiaire des minima sociaux d'assister aux représentations sur l'ensemble de la programmation (2 000 places offertes). Le Festival s'est appuyé sur les missions locales de Lyon 5^e et de Vénissieux (pour le site de Parilly) pour recruter en insertion une partie de ses personnels d'accueil.

Enfin, les relations régulières que le Festival entretient avec des établissements éducatifs ont été reconduites cette année : collège Jean Moulin, lycée Saint Just, concerts avec l'orchestre du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et abattements tarifaires pour les élèves, ateliers cirque avec l'école de cirque de Ménival, etc.

4° - Colloque co-organisé par les Nuits de Fourvière et la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)

La SACEM est chaque année partenaire des Nuits de Fourvière. Elle participe financièrement à la programmation de certaines premières parties et organise le prix Raoul Breton (chanson française), qui a été remis cette année à Mokaïesh.

Pour la première fois, la SACEM et SACEM Université, en partenariat avec Les Nuits de Fourvière et l'Agence nationale de la recherche, ont organisé pendant le festival les Journées de la création les 29 et 30 juin. Cet événement professionnel a rassemblé environ 80 invités français et internationaux (chercheurs, politiques, artistes, etc.). La première journée a eu lieu au Musée Gallo-romain et la conférence finale s'est déroulée au Musée des Confluences.

III - Programmation de l'édition 2018

Cette 73^e édition du festival se déroulera du 1er juin au 28 juillet 2018.

Le festival poursuit sa programmation pluridisciplinaire, mêlant créations et spectacles de variété. À cette date, la programmation et les actions de l'édition 2018 sont en cours d'élaboration ; certains éléments en sont néanmoins déjà connus, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la convention pluriannuelle conclue entre la régie et la Métropole.

Le festival débutera par une création de Mourad Merzouki et du concert de l'Hostel Dieu : 30 jeunes danseurs hip-hop évolueront sur des tarentelles italiennes baroques.

Deux spectacles de danse sont d'ores et déjà programmés : du Flamenco avec Maria Pagès, en partenariat avec la Maison de la danse, et une création de Carlos Acosta, chorégraphe cubain.

A l'instar des éditions précédentes, le cirque constituera une programmation à part entière avec des artistes tels que le Terabak de Kiev, le prestidigitateur Yann Frisch, invité d'honneur du festival 2018 qui prendra part à plusieurs spectacles, et la Compagnie australienne Circa dans une création avec l'ONL. Le parc de Lacroix-Laval accueillera le cirque Aïtal.

La thématique du fantastique au théâtre sera déclinée à travers plusieurs projets (*Frankenstein* mis en scène par Jan Christoph Gockel, *La chute de la maison Usher* mis en scène par Samuel Achache, *L'ami commun* des Comp Marius, *Jabberwocky* des Old Trout Puppet).

De nombreux concerts d'artistes nationaux et internationaux seront présentés au Grand Théâtre et à l'Odéon : Étienne Daho, Julien Clerc, Bernard Lavilliers, IAM accompagné par les élèves du Conservatoire de Lyon, MC Solaar, Miguel Poveda, Massive Attack, Bigflo & Oli, MGMT, LCD Sound System, Texas, Jack White, etc.

Comme chaque année, le festival nouera de nombreux partenariats avec des acteurs culturels de la Métropole (Maison de la danse, CRR, ENSATT, ONL, Opéra, Maison de la danse, Lugdunum Musée et théâtres romains, Ecole de cirque de Ménival, théâtre de la Renaissance, CMTRA, Mediatone), ainsi qu'avec des structures éducatives et sociales (Culture pour tous, centre social Saint Just, collège Jean Moulin, Lycée Saint Just) ou encore sportives (patinoire Charlemagne).

Pour la deuxième année consécutive, la SACEM et la régie co-organiseront un colloque à destination des professionnels du spectacle.

IV - Eléments budgétaires

1° - Modèle économique du festival

Le modèle économique du festival repose sur une mutualisation des charges et des recettes entre les différents spectacles : les bénéfices des spectacles musicaux relevant généralement du secteur privé (tournées nationales et internationales) contribuent au financement des spectacles de création, permettant ainsi la prise de risque artistique dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En outre, le festival s'est engagé à limiter ses frais de fonctionnement à 15 % du budget et à consacrer un minimum de 60 % des dépenses à l'artistique (montage, entretien, démontage du théâtre et dépenses directes d'achat, de production ou de coproduction des spectacles).

En termes de recettes, le développement du festival a été rendu possible grâce au développement des ressources propres, notamment à partir de relations privilégiées avec les entreprises : mécénat, partenariats, Village des Nuits (espace mis à disposition des entreprises clientes pour une prestation repas et spectacle, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes ; 15 à 20 soirées village commercialisées selon les éditions).

La part d'autofinancement représente en moyenne 70 % du budget global.

2° - Budget réalisé 2017 et budget prévisionnel 2018

Recettes	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
subvention Métropole	3 278 156	3 278 156
subvention autre	70 000	/
ventes de produits, de prestations de service	5 790 000	5 500 000
autres produits de gestion courante	1 353 660	1 200 000
atténuation de charges	/	/
produits exceptionnels	90 000	/
reprise sur provision	/	/
résultat d'exploitation reporté	203 710	149 184
Total recettes	10 785 526	10 127 340
Dépenses	Réalisé 2017 (en €)	Prévisionnel 2018 (en €)
charges à caractère général	7 344 600	6 742 697
charges de personnel et frais assimilés	2 800 926	2 813 412
autres charges de gestion courante	518 000	571 231
charges financières	2 000	/
charges exceptionnelles	23 000	/
dotation aux provisions	94 000	/
impôts sur les bénéfices et assimilés	3 000	/
opération d'ordre	/	/
Total dépenses	10 785 526	10 127 340

Après 2 baisses successives de 6 % en 2016 et 2017, il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 278 156 €, soit le même montant que celui alloué en 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2018 du festival des Nuits de Fourvière,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la régie Les Nuits de Fourvière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 657381 - fonction 311 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.